Image not found or type unknown

Refus de local ou restauration rapide

Par **sabcbien**, le **17/07/2014** à **13:17**

bonjour a tous, voila j'ai une question qui me pose un énorme problème,voila depuis deux mois et demis je recherche avec acharnement un local pour création d'un restaurant type rapide un nouveau concept que je voudrais réaliser qui reprend un peu le kfc mais améliorer car je trouve que la restauration rapide a une mauvaise réputation est on n'on mange partout la même choses
donc je voulais apporter quelque chose de nouveau et agréable mais voila apres une trentaine de visite fond de commerce et local confondu sans compter les appel vers les mairie dans les villeS on me refuse la restauration ils veulent m'imposer leur idée qui je sais que leur idée ne fonctionnera pas comme par exemple a choisy le roi centre ville local de 60 m2 une chocolaterie ou une poissonnerie vigneux sur seine local 150m2 boutique ou autre en bref tous sauf la restauration je voudrais savoir si ils ont le droit de m'imposer leur idée de refuser la restauration pourtant c ce qu'il marche le plus est qui assure le payement des loyers? n'es pas une forme de discrimination car selon ce que je vois la restauration rapide est plus orienter vers les etrangers
maghrébine ou turc es que c'est pour cela qu'on me refuse ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés